

Yolet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré

Moi bi



Déposé / Regu le

2 2 AOUT 2018

au greffe du ta**Cieffe**al de commerce

N° d'entreprise :

0505.804.817

Dénomination

Forme juridique:

(en entier): **DEBORAH COURTOY**

(en abrégé):

société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège :rue Général Lotz 51

1180 Ukkel

Objet de l'acte: DISSOLUTION - CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

D'un acte reçu par Maître Catherine Gillardin, Notaire associé à Bruxelles, le 13 août 2018, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée DEBORAH COURTOY SPRL, ayant son siège social 1180 Uccle, rue Général Lotz 51, laquelle valablement constituée et apte à délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour, a pris les résolutions suivantes :

Première résolution: prise de connaissance des rapports

(...)

Deuxième résolution : Dissolution anticipée et mise en liquidation.

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société « DEBORAH COURTOY SPRL » et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution : Constatation de la situation financière de la société

(...)

Quatrième résolution : Décharge au gérant

L'assemblée donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution : Clôture de la liquidation

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société « DEBORAH COURTOY SPRL » a définitivement cessé d'exister à la date de ce jour.

L'assemblée déclare que la liquidation de la société « DEBORAH COURTOY SPRL » se trouve ainsi immédiatement et définitivement clôturée.

Sixième résolution : Conservation des livres et documents sociaux

L'assemblée décide que les livres et les documents sociaux de la société seront conservés pendant cinq ans à 1180 Uccle, rue Général Lotz 51.

Septième: Pouvoirs spéciaux

L'assemblée constitue en outre pour mandataire spécial de la société : sa gérante, Madame Deborah Courtoy, prénommée, à l'effet d'effectuer toutes démarches et formalités en vue de la radiation de l'immatriculation de la société auprès de toutes administrations privées ou publiques et notamment auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Le mandataire prénommé pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous actes et documents, substituer, et en général faire tout le nécessaire.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame COURTOY Déborah, prénommée, aux fins de réaliser la gestion pleine et entière des comptes bancaires de la société qui resteront ouverts le temps de la réalisation des actifs ainsi que pour effectuer le paiement d'un éventuel boni de liquidation et du précompte mobilier dû sur le boni de liquidation.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Maître Catherine Gillardin, Notaire associé à Bruxelles,

Déposés en même temps :

- 1 expédition de l'acte
- 1 rapport du réviseur d'entreprise
- 1 Rapport du gérant
- 1 procuration

Mentionner sur la dernière page du Voiet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

ayant pouvoir de representer la personne morale a regard des tier

Au verso : Nom et signature)pas applicable aux actes de type « Mention »